

Donnez au **Bleuet de France** !

Comme vous l'avez lu dans le **BIH n°1** du 07 octobre 2024, le Bleuet de France est géré par un fonds de dotation.

(vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=Rxatvzy9ETY>)

La collecte du Bleuet de France est essentielle pour maintenir et renforcer l'action solidaire. Elle permet de financer les aides et projets à destinations des 25 000 bénéficiaires (anciens combattants, militaires blessés en OPEX, victimes d'acte de terrorisme, veuves de guerre, famille des disparis et blessés, orphelins de guerre, pupilles de la Nation, militaires projetés en mission.



Le **Bleuet de France** finance des œuvres sociales depuis un siècle. Les associations combattantes sont des maillons essentiels de cette chaîne de solidarité. Poursuivons l'œuvre !

Chaque association est libre d'organiser la traditionnelle **collecte** pour les périodes du 1^{er} au 08 mai et du 04 au 16 novembre : mode opératoire dans le site du Bleuet de France <https://www.bleuetdefrance.fr/nous-soutenir/devenir-collecteur/>

Il est aussi possible de faire un **don individuel ou collectif** par internet, aussi simplement qu'un virement ou un achat en ligne : cf. <https://don.bleuetdefrance.fr/don/~mon-don>

Diffusez ce message à vos adhérents et à votre entourage !

Pour plus d'information

<https://www.bleuetdefrance.fr/>

Le saviez vous ? ----->

Jean- Jacques Goldmann a composé la *chanson du Bleuet de France* interprétée par deux anciens gendarmes, Eloïz et Yvard (<https://www.youtube.com/watch?v=zKJiun IPes>)

